

Éducation au droit : appel à candidature pour bénéficier des interventions de l'association « Parlons démocratie »

Instruction du 07 novembre 2024 relative à l'appel à candidature autour de l'éducation au droit et des programmes d'EMC en classe de troisième

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Jérôme Chastan

IA-IPR histoire-géographie

Référent Mémoire et citoyenneté

Téléphone : 06 34 41 89 91

Mél : jerome.chastan@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94010 Créteil cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les principaux de collège (pour attribution), s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

Objet : Appel à candidature autour de l'éducation au droit

L'éducation au droit : un enjeu majeur pour former un citoyen éclairé

L'éducation au droit porte des enjeux majeurs, comme l'accès au droit ou la compréhension des principes de la République et leur traduction dans les règles qui organisent la société. Cet enjeu est fortement porté par le ministère, à travers notamment le développement du passeport Éduc'droit ou du concours « Le Parlement des enfants ». De plus, les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique font de l'État de droit et l'éducation au droit des axes centraux.

L'académie lance un appel à candidature destiné aux élèves des classes de troisième

L'académie de Créteil en partenariat avec l'association « [Parlons démocratie](#) » propose aux professeurs des classes de troisième, de répondre à un appel à candidature afin sensibiliser une classe d'âge au droit.

L'association Parlons démocratie composée de professionnels du droit issus des institutions publiques et agréée par le ministère, fait intervenir ses membres auprès des jeunes générations avec pour ambition de les éveiller au fonctionnement de la démocratie.

Dans ce cadre l'association propose différentes modalités d'intervention qui s'inscrivent pleinement dans les thématiques abordées par le programme d'Enseignement morale et civique.

- **des interventions dialoguées** thématiques (par exemple : « *comment la justice fonctionne-t-elle en France ?* », « *La fabrication de la loi* », « *le fonctionnement des institutions européennes* » ...);
- **des mises en situation pédagogiques**, telles que des simulations de débat parlementaire, de procès, de conseil municipal ou de négociation européenne ;

- l'accompagnement des établissements qui le souhaitent des élèves à la **réécriture de leur règlement intérieur** par l'animation d'atelier pédagogique en lien les équipes éducatives des établissements concernés ;
- des **conférences de très grands témoins** de l'action publique ;
- des **visites d'institutions** (tribunaux, collectivités, assemblées parlementaires...).

Ces interventions sont réalisées bénévolement par des membres de l'association qui ont une expertise dans la connaissance du fonctionnement des institutions démocratiques. Elles se réalisent essentiellement au sein des cours d'enseignement moral et civique dans la plus stricte neutralité politique en partenariat avec l'enseignant de la classe concernée.

Vous trouverez une présentation plus détaillée de ces interventions [en cliquant sur ce lien](#).

Financement et participation

Afin de permettre la venue des intervenants, leurs frais de déplacement seront pris en charge par l'établissement selon les modalités précisées dans le cadre de la convention établie avec l'association. Le financement de certaines actions pourra être réalisé, le cas échéant, dans le cadre de l'élaboration d'un projet « Notre école faisons-la ensemble ».

Les inscriptions se font directement auprès de l'association via [ce lien](#).

Le référent académique « Mémoire et citoyenneté »
Jérôme Chastan
IA-IPR histoire-géographie